

## **ARRETE n°24-008**

**de Monsieur le Président du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de  
Cornouaille**

**portant modification temporaire du Règlement particulier de police  
du port de Lesconil concernant le plan de circulation et de stationnement  
du terre-plein Ouest**



### **LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE PECHE-PLAISANCE DE CORNOUAILLE,**

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 ;
- VU** la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, complétée par la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983, modifiée par la loi n° 83.1186 du 29 décembre 1983 ;
- VU** le Code des transports ;
- VU** le règlement général de police des ports maritimes de commerce et de pêche ;
- VU** L'arrêté n°21-027 du 3 juin 2021 portant Règlement Particulier de Police du port de Douarnenez disponible en capitainerie ;
- VU** L'arrêté préfectoral n°2017 277-0005 du 4 octobre 2017 portant création du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille et lui confiant l'autorité portuaire sur les ports de pêche-plaisance de Douarnenez, Audierne, Saint-Guérolé-Penmarc'h, Le Guilvinec-Léchiagat, Loctudy - Ile-Tudy, Lesconil et Concarneau (partie pêche-plaisance) au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- VU** le règlement général de police des ports maritimes de commerce et de pêche ;
- VU** L'arrêté n°20-005 portant Règlement particulier de police du port de Lesconil du 15 janvier 2020 de M. le Président du Syndicat mixte disponible en capitainerie ;

**CONSIDERANT** la nécessité de modifier le Règlement particulier de police du port de Lesconil du 15 janvier 2020 afin de modifier les règles de circulation et de stationnement du terre-plein ouest pour une période transitoire permettant de tester les aménagements projetés.

## ARRETE:

### ARTICLE 1

Le plan du Règlement particulier de police du port de Lesconil de l'arrêté 20-005, est temporairement modifié comme suit : les règles de circulation et de stationnement du terre-plein ouest sont modifiées pour une meilleure sécurisation de la circulation et d'accessibilité aux commerces.

Le plan matérialisant les conditions de circulation et de stationnement du terre-plein ouest est annexé au présent arrêté.

Les conditions de circulation et de stationnement sur les autres secteurs relevant du Règlement particulier de police du port de Lesconil du 15 janvier 2020 restent inchangées.

### ARTICLE 2

Le présent arrêté prend effet du 12 juillet 2024 jusqu'au 31 décembre 2025.

### ARTICLE 3

La signalisation de ces dispositions sur laquelle sera affiché cet arrêté sera mise en place par le Syndicat mixte.

### ARTICLE 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de RENNES dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage, conformément aux articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative.

### ARTICLE 5

Monsieur le Directeur général des services du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille et Monsieur le Maire de Plobannalec-Lesconil, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du Syndicat mixte des ports de pêche plaisance de Cornouaille et affiché sur la zone portuaire pendant la durée de deux mois.

PONT-L'ABBE, le 10 juillet 2024

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur général des services

Patrice TOLLEC





Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le 10/07/2024

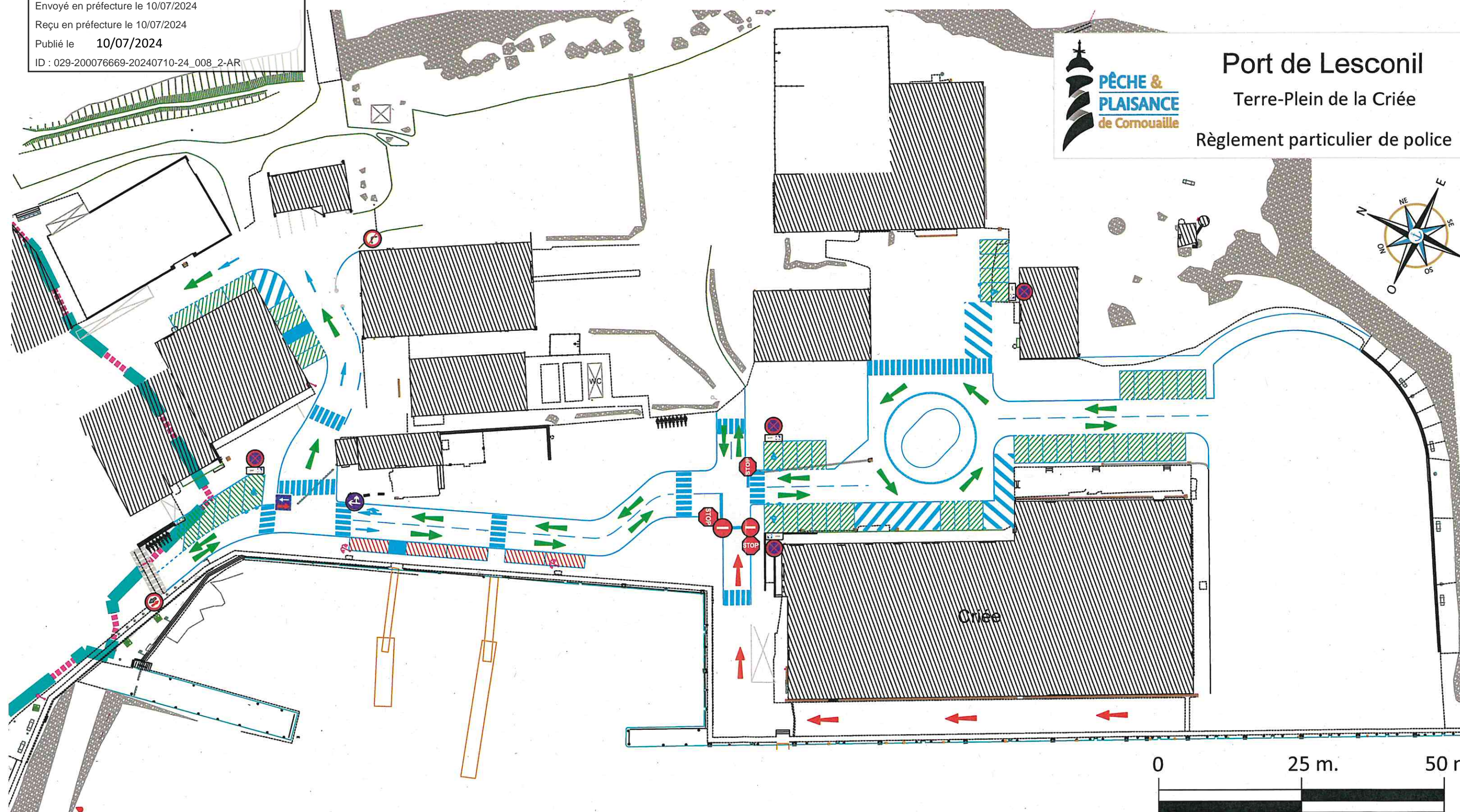
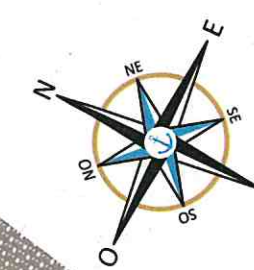
ID : 029-200076669-20240710-24\_008\_2-AR



# Port de Lesconil

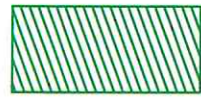







Terre-Plein de la Criée

Règlement particulier de police



Juillet 2024

## Légende

 Stationnement public	 Signalisation horizontale	 Signalisation verticale	 Limite administrative du port
 Stationnement usagers du port	 Sens de circulation	 Sens de circulation usagers du port	 Limite d'application du règlement particulier de police